



16ème legislature

Question N° : 14637	De Mme Edwige Diaz (Rassemblement National - Gironde)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse, sports, jeux Olympiques et Paralympiques		Ministère attributaire > Éducation et jeunesse
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >Suppression des postes d'enseignants en technologie au collège	Analyse > Suppression des postes d'enseignants en technologie au collège.
Question publiée au JO le : 30/01/2024 Réponse publiée au JO le : 19/03/2024 page : 2208 Date de changement d'attribution : 09/02/2024		

Texte de la question

Mme Edwige Diaz appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur la suppression de l'enseignement technologique pour les classes de sixième survenue à la rentrée de l'année 2023 et sur ses conséquences pour les collégiens comme pour les enseignants. Le 12 janvier 2023, l'ancien ministre de l'éducation nationale Pap Ndiaye avait annoncé la disparition des cours de technologie en sixième pour y substituer des cours de renforcement en langue française ainsi qu'en mathématiques, afin de pallier les carences de maîtrise des savoirs fondamentaux à l'issue des enseignements élémentaire et primaire. Par cette reconfiguration du bloc scientifique, il a été décidé d'enseigner la technologie seulement à partir de la classe de cinquième. Cette annonce et la réalisation de celle-ci ont légitimement suscité le désarroi de la profession et des inquiétudes relatives à l'avenir des enseignants, devant être répartis en complément de service ou bien au sujet des ruptures de contrat pour les enseignants contractuels. Depuis des années déjà, une lente décrépitude de la filière technologique s'opère en raison du délaissement mené par les gouvernements successifs, qui suppriment des postes et n'allouent pas suffisamment de moyens matériels et humains à l'enseignement technologique. Cette formation est pourtant cruciale dans le cadre de l'effort de réindustrialisation que doit amorcer le pays. Tandis que les cours de technologie dispensés au collège initient à la robotique, à l'algorithmique ainsi qu'à la maîtrise des outils informatiques, ces savoirs essentiels pour affronter les défis du siècle et former les professionnels dont la France a besoin sont progressivement mis à l'écart du cursus scolaire. En tant que voie d'entrée vers les filières professionnelles et technologiques au lycée, le cours de technologie mériterait d'être reconsidéré par l'éducation nationale, à plus forte raison au regard des enjeux numériques qui se dressent devant la formation des plus jeunes. C'est pourquoi elle souhaite connaître la feuille de route que compte suivre le Gouvernement afin de proposer aux enseignants en technologie un poste conforme à leurs compétences ainsi que les politiques qu'il compte déployer afin de réintroduire les cours de technologie dès la classe de sixième.

Texte de la réponse

L'enseignement des sciences et de la technologie, dès le plus jeune âge, est indispensable pour préparer les élèves à leur vie de citoyen dans un monde où les sciences et les technologies occupent une place prépondérante. Cet enseignement a été revu à la rentrée 2023. Au cycle 3, il se concentre désormais sur les niveaux CM1 et CM2 au travers de la thématique « Les objets techniques au cœur de la société » du programme de sciences et technologie.



Les acquis de ces deux niveaux sont réinvestis au cours des enseignements de physique-chimie et de SVT en classe de 6e ainsi que le stipule le programme publié au BOENJS du 22 juin 2023. Le nouveau programme du cycle 3 met l'accent sur la démarche technologique. La réalisation d'un projet y est recommandée afin d'enrichir la culture scientifique et technologique des élèves, ce qui contribue à les éduquer à la citoyenneté. De plus, le programme a été enrichi d'une rubrique « Programmation d'objets techniques » pour offrir un cadre propice à l'installation des premiers éléments d'une culture numérique, devenue indispensable dans la société actuelle, et qui se construit tout au long du parcours de l'élève. Parallèlement, un projet de programme de technologie renouvelé pour les élèves de 5e, 4e et 3e, a été soumis à la consultation en septembre 2023. Dès la rentrée 2024, l'enseignement de technologie portera une nouvelle ambition pour le numérique, pour les sciences de l'ingénieur, pour la voie professionnelle y compris dans l'équilibre entre filles et garçons. En effet, la mise en place de pratiques pédagogiques qui s'adressent et profitent à tous les élèves, filles et garçons, est un enjeu majeur pour cet enseignement au collège et dans l'accompagnement à l'orientation vers des filières et des métiers scientifiques, technologiques, industriels, artisanaux ou de services techniques. De plus, l'approche « faire pour apprendre et apprendre à faire » encouragée dans le programme permettra de développer des habiletés manuelles en confrontant les élèves à des situations concrètes de la vie quotidienne et les initiera à la compréhension mais aussi à la réalisation des objets et des systèmes techniques contemporains. Enfin, en vue de l'adaptation du programme de technologie du cycle 4, un plan national de formation sera proposé par la direction générale de l'enseignement scolaire à destination des inspecteurs et des formateurs, qui sera complété par un parcours de formation à distance pour tous les professeurs de technologie.